

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE 2016-2017

Dans ce document, vous trouverez des informations concernant

1. Informations pratiques
2. Services
3. Informations financières
4. Pastorale

Documents à remplir et à nous retourner dernier délai le 15 août 2016

- a) Fiche de renseignements famille et élève.
- b) Fiche médicale avec à son verso les choix éventuels que vous auriez à faire : feuille « Document à retourner »
- c) Décompte et versement du mois de septembre 2016 (paiement obligatoire par chèque).
- d) Si le prélèvement automatique n'est pas déjà en place depuis l'an dernier ou si vous n'avez pas fourni les documents dans le dossier d'inscription, merci de joindre également un RIB et le Mandat de prélèvement SEPA dûment complété.

1. Informations pratiques

Dates et heures de rentrée

ECOLE SAINTE - PHILOMENE	<p>Rentrée des élèves : Judi 1^{er} septembre 2016 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9h20 pour les CM - 9h35 pour les CE - 9h45 pour les CP et CLIS <p>Les enfants de la maternelle seront accueillis dans leur classe à partir de 9 h15.</p> <p>Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre) de 9h15 à 11h00. Vous pourrez y prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'école, sur cette association et sa raison d'être.</p> <p>Pour les enfants nés en 2014 : Une rentrée toute particulière aura lieu le lundi 5 septembre à 9 h 00 dans la classe de toute petite section.</p>
COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>Rentrée le jeudi 1^{er} septembre à 9h30 : classes de 5^{ème} à 10h00 : classes de 4^{ème} à 10h30 : classes de 3^{ème} collège à 11h00 : classes de 1^{ère} et terminales</p> <p>Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal. Fin de la matinée : 12h00. Pas de cours l'après-midi</p>
LYCEE Général & Professionnel SAINTE - LOUISE	<p>Rentrée le jeudi 1^{er} septembre à 14h00 : classes de 6^{ème} à 14h30 : classes de 2^{nde} et 3 PEP</p> <p>Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal, elle prendra fin à 16h30.</p> <p style="text-align: center;">NB : Se présenter avec de quoi écrire (papier, cahier de textes, crayons). N'apporter aucune autre fourniture. Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués ce jour.</p> <p>L'emploi du temps s'appliquera à partir du vendredi 2 septembre.</p> <p>Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L de 13 h30 à 14 h 30 (Association des Parents de l'Enseignement Libre). Vous pourrez y prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'institution, sur cette association et sa raison d'être.</p>

- **Matin** (amplitude maximale) : **de 08h00 à 12h10.**
- **Après-midi** (amplitude maximale) **de 13h30 à 17h15.**

Le temps de repas est de 12h10 à 13h30.

La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours.

Le portillon ferme à 7h55 le matin et à 13h25 l'après-midi.

Les entrées et sorties s'effectuent habituellement par le 11 rue du faubourg de la Gironde.

A défaut, les élèves pourront entrer ou sortir par le 150 Bd de Courtais

Garderies et études

Fonctionnement dès le 1^{er} jour de la rentrée.

Matin

Une garderie assure l'accueil des élèves de **7h30** jusqu'à 8h00.

A partir de 8h00 jusqu'à 8h30 les élèves de l'école primaire sortent sur la cour.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit rester dans la cour de l'école avant 8h00 : pas de surveillance.

Soir

Maternelles : Les élèves sont à la garderie à partir de 16h00 jusqu'à 18h30. (sauf vendredi 18h00).
Les parents peuvent venir les chercher à tout moment.

Primaires : L'étude permet aux élèves de faire leurs devoirs, elle débute à 16h45 après une récréation et se termine à 17h45.

NB : à partir de 17h45 jusqu'à 18h30 : les élèves sont regroupés avec ceux de la maternelle.

Garderie du mercredi midi

Les élèves peuvent manger au restaurant scolaire et être pris en charge gratuitement jusqu'à 13h.

Etudes

L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe.

Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans l'autorisation écrite de ses parents ou responsable légal.

Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 20 à 18 h 00.

Pour les sorties et études, un document sera à compléter dans les premiers jours de la rentrée

Retards et absences : Appeler la Vie Scolaire

Ecole Sainte-Philomène

04 70 05 37 73

M^{me} DUMAS

stephilo@saintelouise.fr

Collège Saint-Joseph et Lycée Sainte-Louise

04.70.28.76.36

M^{me} CHALMET

contact@saintelouise.fr

- **Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.**

- Dès son retour :

➤ l'élève remettra un mot de votre part à son enseignant (école).

Ou

➤ présentation du carnet de correspondance (collège – lycée) à l'accueil pour viser le carnet puis se rendre à la vie scolaire pour l'autorisation de rentrer en cours et récupération du billet.

- Les absences non justifiées font l'objet d'un signalement obligatoire à l'Inspection Académique.

- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit de votre part est exigé pour que votre enfant puisse sortir de l'établissement.

Pour le collège-Lycée, Monsieur de MIRANDA, Responsable Vie Scolaire Générale, sera joignable au 04.70.28.76.45 ou 06.69.21.57.09

Période de Formation en Milieu Professionnel

LYCEE Général & Professionnel SAINTE-LOUISE	<p align="center">Terminale Bac Pro Gestion Administration : Du Lundi 7 Novembre au samedi 3 décembre 2016 Et du lundi 23 Janvier au samedi 18 Février 2017</p> <p align="center">1^{er} Gestion Administration : Du lundi 21 Novembre au samedi 17 Décembre 2016 Et du lundi 20 mars au samedi 15 avril 2017</p> <p align="center">2nd Gestion Administration : Et du Lundi 2 Mai au Samedi 10 Juin 2017</p> <p align="center">3^{ème} Prépa Pro : Mardi 4 Octobre 2016 Mardi 18 Octobre 2016 Mardi 15 Novembre 2016 Mardi 29 Novembre 2016 Mardi 13 Décembre 2016 Du Lundi 16 Janvier au samedi 21 Janvier 2017 Mardi 31 Janvier 2017 Du Lundi 13 février au samedi 17 février 2017 Du Lundi 27 mars au Samedi 1^{er} Avril 2017</p> <p align="center">2^{nde} générale Du lundi 12 au samedi 24 juin 2017</p>
--	--

Orientation

ECOLE Ste-PHILOMENE	<p>Classe de CM2 : Une demi-journée d'immersion au collège Saint-Joseph courant janvier 2017. Des mini-stages de découverte en classe de 6^{ème} seront possibles courant février 2017.</p>
COLLEGE St-JOSEPH	<p>CAP-Avenir Vendredi 27 janvier 2017. Athanor Montluçon. Le forum des métiers sera organisé le Vendredi 5 février 2017 après-midi, dans l'enceinte de l'établissement.</p> <p>Classe de 3^{ème} générale : Une semaine découverte des métiers (obligatoire) aura lieu la semaine du 16 au 21 janvier 2017. Les élèves devront présenter un rapport de stage devant les professeurs. Une réunion d'information pour l'orientation post troisième aura lieu en mai 2017.</p>
LYCEE Gal & PRO SAINTE-LOUISE	<p>Rencontre avec des professionnels (A.P.E.L). Cap-Sup (Montluçon courant novembre). Info-Sup Clermont-Ferrand 19,20 et 21 janvier 2017,. Une réunion d'information pour l'orientation post bac aura lieu début janvier 2017. Le forum de l'orientation post bac sera organisé le Vendredi 5 février 2017 au matin et le forum des métiers l'après-midi dans l'enceinte de l'établissement.</p> <p>Classe de seconde générale : Stage d'aide à l'orientation fin juin.</p>

Règlement Intérieur

INSTITUTION	<p>Du Projet-Educatif découle le « Règlement Intérieur ». Ce dernier permet de réguler la vie sociale de l'Institution. Cet apprentissage préfigure l'intégration future de votre enfant dans la société. Il convient donc, parent(s) et enfant(s), d'en prendre connaissance et de se l'approprier. Le règlement intérieur vous a été remis dans le dossier d'inscription et peut être consulté sur Internet.</p>
-------------	--

Spécificités

COLLEGE	<p>Pièce d'identité valide pour : Classes de 3èmes : Diplôme Nationale du Brevet. Pour les élèves qui partiront en voyage scolaire à l'étranger. 3 examens blancs sont organisés pour les élèves de troisième.</p>
LYCEE GENERAL	<p>3 examens blancs sont organisés pour les élèves de seconde, première et terminale, auxquels s'ajoutent des oraux blancs. En langues vivantes 1 et 2 , deux épreuves de Bac (compréhension de l'oral en février/mars, et expression orale en mai) sont organisées avant les épreuves du mois de juin. Les T.P.E.(travaux personnels encadrés) sont organisés en cours d'année de Première, et comptent pour la note finale du Bac. Bien que l'établissement ne soit pas centre d'examen, les professeurs sont pour la plupart jurys de Bac : les élèves sont invités à suivre leurs conseils quant aux documents et aux modalités de l'examen.</p>
LYCEE PROFESSIONNEL	<p>Les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) : Un des objectifs essentiels est de préparer les élèves à l'entrée dans la vie professionnelle. En cas d'absence ou de retard, l'élève doit prévenir le Maître de stage ET le lycée. Une récupération est obligatoire. Un comportement et une tenue adaptés et irréprochables sont exigés. Les CCF (Contrôle en Cours de Formation) : Les CCF sont des épreuves d'examens . Toute absence doit être justifiée par un certificat médical attestant de l'incapacité de l'élève à se présenter à son épreuve.</p>

Fournitures scolaires

ECOLE	<p>Veuillez trouver ci-joint les listes de fournitures pour cette rentrée. En cas de perte, ces listes seront disponibles sur le site Internet de l'Institution : www.saintelouise.fr (Infos pratiques)</p>
COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>Veuillez trouver ci-joint les listes de fournitures pour cette rentrée. Au cas où vous auriez besoin de les retrouver, ces listes sont disponibles sur le site Internet de l'Institution www.saintelouise.fr (Infos pratiques) Concernant les « cahiers d'activités » pour pouvoir avoir un prix de groupe, ils seront commandés par l'A.P.E.L en début d'année scolaire.</p>
LYCEE	<p>Veuillez trouver ci-joint les listes des livres pour cette rentrée. La liste concernant les fournitures scolaires sera communiquée par les professeurs le jour de la rentrée. Ce jour-là, les élèves apporteront uniquement leur agenda, une trousse et des feuilles.</p>

2. Les Services

Restauration

ECOLE SAINTE - PHILOMENE	<p>Les élèves du primaire déjeunent au restaurant scolaire, sous forme de self dirigé. Les maternelles sont accueillies à la cantine traditionnelle (service à table). Les inscriptions pour des repas réguliers se font en début d'année, un pointage est fait chaque jour à l'entrée au restaurant scolaire. Pour les repas occasionnels, prévoir l'achat de tickets au secrétariat.</p>
COLLEGE LYCEE	<p>L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis et éventuellement les mercredis. Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des enfants, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine. Vous porterez votre choix sur la fiche de fréquentation scolaire distribuée le jour de la rentrée. Les passages régulier au self doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique. <ul style="list-style-type: none"> - Achat de la carte (nouveaux élèves) : Remplir le coupon correspondant, ne pas oublier d'ajouter 15 € au tableau de préparation du règlement de septembre, de joindre une photo d'identité. - Perte de la carte : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat. Pour les repas occasionnels : achat d'un ticket à l'accueil la veille.</p>
COLLEGE LYCEE	<p>Les repas sont servis à l'école Sainte-Philomène (5 avenue du Gal de Gaulle) à partir de 12h15. Les élèves seront accompagnés pour se rendre à l'école. Si vous autorisez votre enfant à s'y rendre seul, un document sera à signer lors de la rentrée, (uniquement pour les lycéens). Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Le Mercredi : surveillance assurée jusqu'à 13 h. (l'élève peut se rendre ensuite seul sur ses activités sportives ou culturelles).</p>

Transports scolaires

COLLEGE / LYCEE	<ul style="list-style-type: none">• Nouveaux inscrits : Un imprimé est à retirer par les familles concernées au moment de l'inscription à l'accueil.• Elèves déjà inscrits : Car du Conseil Général : Renouvellement automatique pour les élèves déjà présents dans l'établissement l'an dernier pour lesquels il n'y a aucun changement de domicile ou transporteur. En cas de changement, demander un imprimé à l'accueil. Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille. Autres départements : contacter les services du Conseil Général du département du domicile. SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil.
-----------------	--

L'internat

LYCEE GI & PRO SAINTE-LOUISE	<p>L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant.</p> <p>L'internat se situe dans les locaux du LP Albert Einstein.</p> <p>Une convention règle les modalités financières entre le LP Albert Einstein et l'Institution.</p> <p>Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire.</p> <p>Les parents doivent prendre contact avec le LP Albert Einstein avant la rentrée scolaire pour régler les derniers problèmes pratiques.</p> <p>Les familles doivent fournir les alaises, draps, enveloppes de traversin, couvertures ou couettes et couvre-lits (dimension des lits : 190 x 90).</p> <p>L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire.</p> <p>Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles.</p>
---------------------------------	--

Manuels scolaires

COLLEGE LYCEE	<p>Les manuels scolaires sont prêtés</p> <ul style="list-style-type: none">- L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. En cas de perte ou de dégradation, une facture vous sera adressée pour compenser le préjudice.- Les cahiers d'activités sont à la charge des parents, achat en groupe par l'A.P.E.L.
------------------	---

3. Informations financières

Les tarifs de la restauration sont calculés sur la base d'une année scolaire « moyenne ». Ils intègrent les vacances scolaires, les jours fériés, les stages, les périodes d'exams. Pour les absences maladie de plus d'une semaine, nous procédons naturellement à une régularisation des participations des familles.

Bourses Nationales

Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet.

Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.

COLLEGE	<ul style="list-style-type: none">• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre.• Bourses départementales : Attribuées à partir de la classe de 4^{ème} pour les élèves du département de l'Aillier. Le dossier est à constituer en novembre de l'année de 5^{ème} puis à renouveler chaque année.• Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à constituer en janvier de l'année de 3^{ème}.
LYCEE	<ul style="list-style-type: none">• Les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Établissement d'origine. (Demander un imprimé de transfert de bourses à l'établissement d'origine).• Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.

Réductions familles nombreuses

Pour toute situation particulière (perte d'emploi, situation sociale particulièrement difficile,...) : prendre contact avec le chef

d'établissement.		
Nombre d'enfants dans l'Institution	Ecole	Collège et Lycée
Pour le 3^{ème} enfant	Réduction de 50%	Réduction de 50%
A partir du 4^{ème} enfant	Règlement uniquement des cotisations diverses versées par l'Etablissement aux différents services de l'Enseignement Catholique	

Assurances

Tous les parents sont en principe dotés, dans le cadre de leur contrat multirisques habitation d'une garantie responsabilité civile chef de famille couvrant leur enfant s'il est responsable de dommages causés à autrui. Mais cette assurance n'intervient pas si l'enfant est victime d'un accident sans responsable identifié.

Or, tout élève dans le cadre de sortie scolaire (à l'étranger ou sur le territoire français) doit être titulaire d'un contrat "individuelle accident".

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Vous avez souscrit auprès de votre assureur ce type de contrat (merci de fournir cette attestation à l'accueil dès que possible) ;
- Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat ; dans ce cas, vous avez la possibilité de le faire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de l'établissement. (voir règlement financier).

La présentation du contrat proposé par la Mutuelle Saint-Christophe est disponible sur leur site internet :

http://www.msc-assurance.fr/associations/etablisements/Contrat-specifique/etablisements_assurance_scolaire.aspx

Extrait des exclusions des garanties :

L'Institution n'est pas garanti contre les vols ou pertes d'objets et de vêtements appartenant aux élèves. C'est pourquoi nous recommandons et insistons auprès des élèves :

- de marquer les vêtements.
- d'indiquer le nom et la classe sur chaque livre.
- d'éviter de porter ou transporter des objets de valeur.
- Exceptionnellement de déposer leur argent ou objets de valeur à La Vie Scolaire ou au secrétariat des écoles.